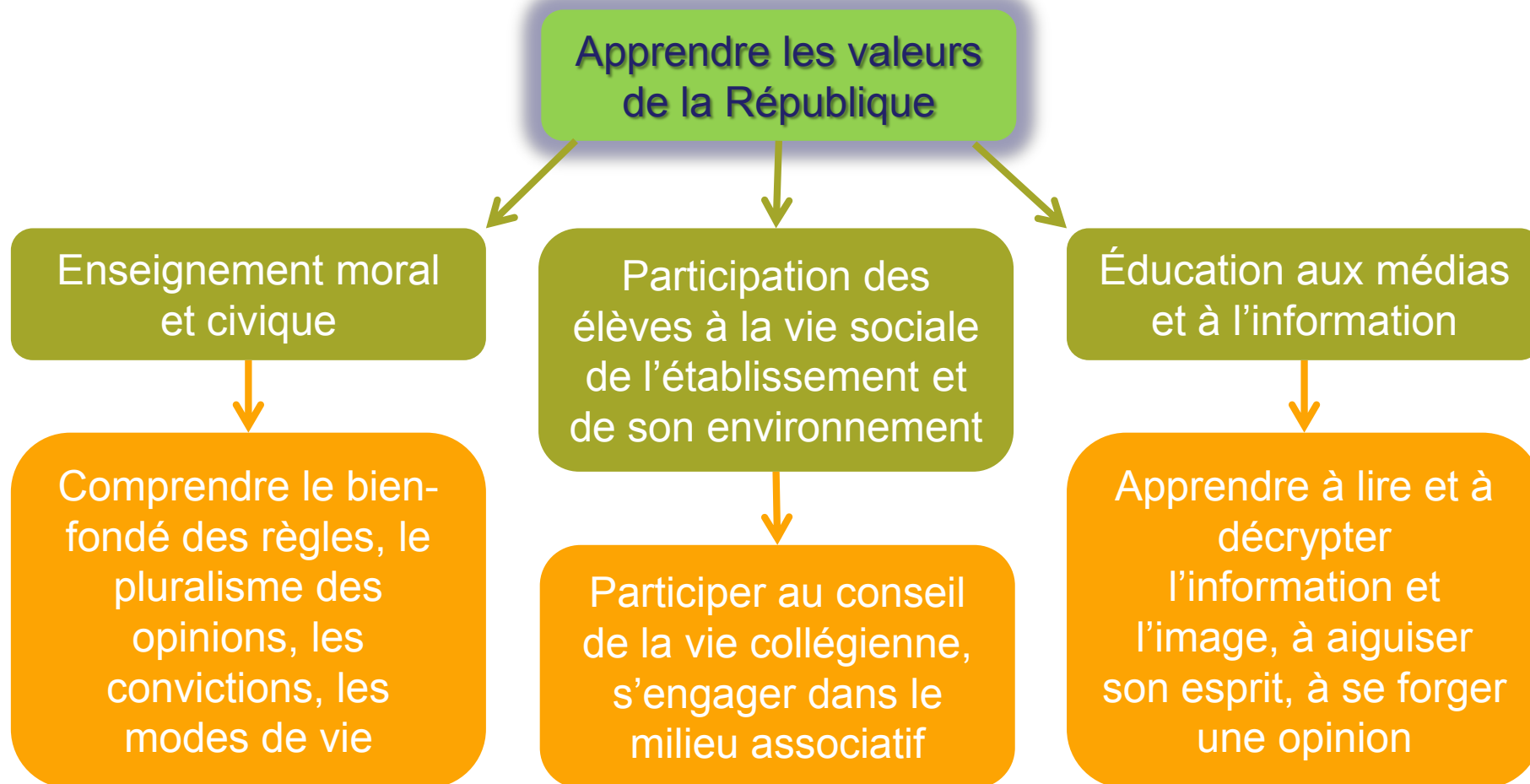


Le parcours citoyen

Parcours citoyen



Ce parcours fait partie des « Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République » annoncées en janvier 2015 :

<http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-une-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html&xtmc=parcourscitoyen&xtnp=1&xtr=1>

La réserve citoyenne

JE REJOINS
LA RÉSERVE
CITOYENNE

Complémentaire aux actions conduites par les associations partenaires de l'école, elle constitue une forme d'engagement bénévole
=> elle répond à la demande de citoyens désireux d'apporter leur concours à la transmission des valeurs de la République

Comment devient-on réserviste ?

S'inscrire sur le site www.lareservecitoyenne.fr et exprimer sa motivation

Comment fait-on appel aux réservistes ?

- L'enseignant formule une demande d'intervention d'une personne inscrite dans la réserve, et expose le projet pédagogique au chef d'établissement
- le chef d'établissement consulte la liste académique
- Une convention est conclue

Comment intervient le réserviste ?

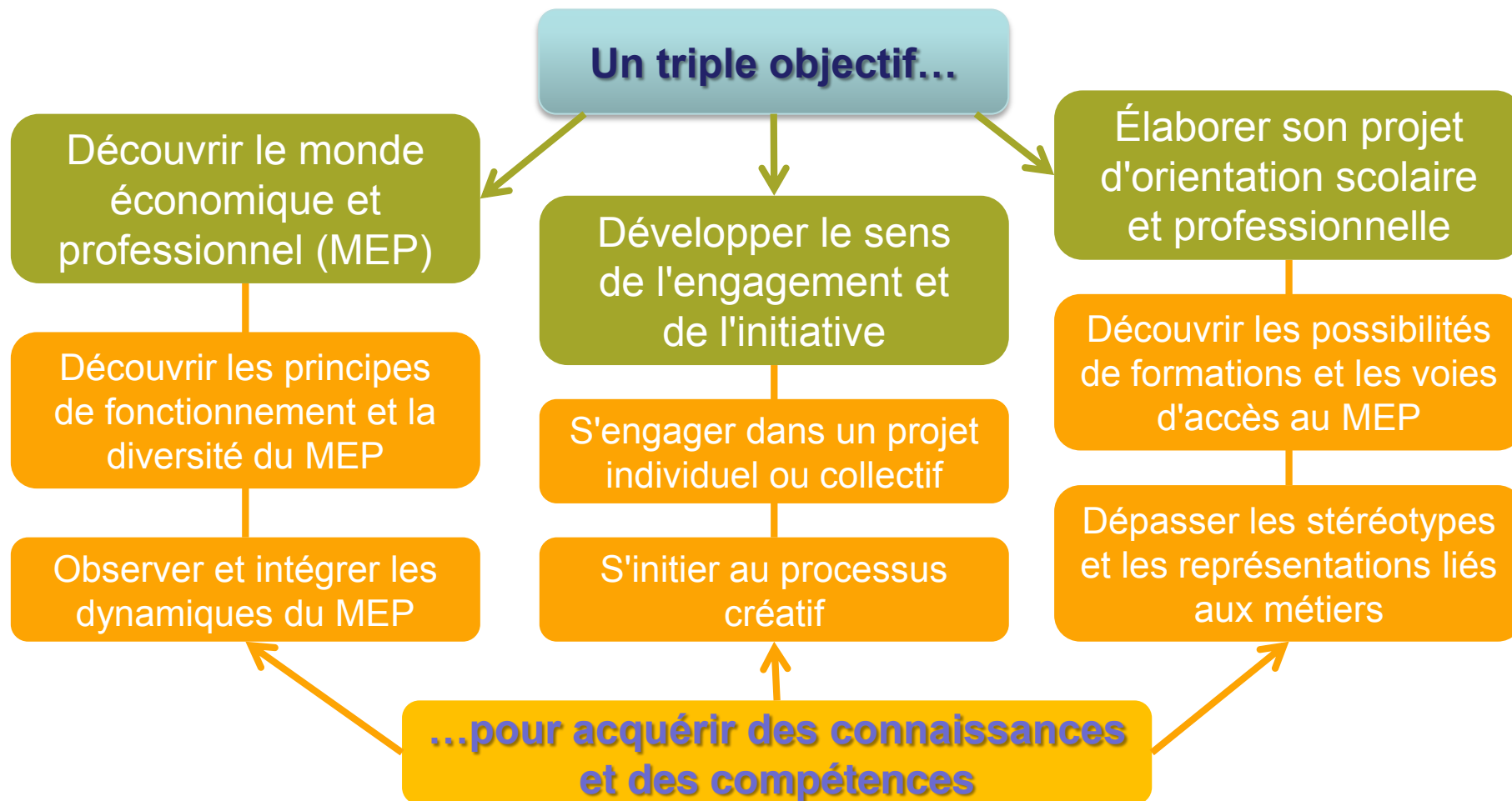
L'enseignant est présent au sein de la classe durant l'intervention devant les élèves

Présentation sur education.gouv.fr :

<http://www.education.gouv.fr/pid32003/la-reserve-citoyenne.html?gclid=CKje3sP08ccCFQIcGwodWkQGaA>

[Circulaire n° 2015 077 du 12 mai 2015](#)

Le parcours Avenir



Présentation sur [education.gouv](http://www.education.gouv.fr) :

<http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.html&xtmc=parcoursavenir&xtnp=1&xtcr=1>

Les principes

- Il concerne tous les élèves de la classe de **sixième à la classe de terminale**,
- Il est **structuré et progressif**, et prend en compte le développement psychologique et cognitif du jeune,
- Il y a **continuité** entre le collège et le lycée,
- Il permet l'acquisition d'une **culture commune** et est **ancré dans les disciplines**,
- Il associe étroitement la **famille**.

Les enjeux

- Mieux **accompagner** les élèves dans la construction d'un projet d'orientation choisie,
- Permettre à chaque élève, par une meilleure connaissance des environnements économiques et professionnels, de **développer** les compétences nécessaires pour **s'engager et devenir acteur** de son projet d'avenir,
- Mobiliser et renforcer les **compétences** des jeunes tout au long de la vie, quel que soit leur niveau de qualification,
- Viser **l'égal accès** pour tous,
- Favoriser la **mixité** avec une représentation équilibrée des filles et des garçons.

- Il s'adresse à **tous les élèves** de la classe **sixième à la classe de troisième**, y compris aux élèves lorsqu'ils suivent une scolarité en section l'enseignement général professionnel adapté (**SEGPA**) ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (**ULIS**),
- Afin de **développer son ambition sociale et scolaire** et de **construire un projet** de formation et d'orientation, l'élève doit **acquérir** :
 - des connaissances **par la découverte des principes et de la diversité du monde économique, social et professionnel**
 - **des compétences (autonomie, prise d'initiative, y compris prise de risques),**
- Le parcours s'appuiera également sur les enseignements pratiques interdisciplinaires (**EPI**) à la **rentrée 2016** notamment dans le cadre de la thématique « Monde économique et professionnel ».

Mobilisation de l'équipe éducative

PARCOURS
AVENIR



- impulsion par **le chef d'établissement** qui veille à la mise en oeuvre du parcours,
- suivi du parcours de l'élève par le **professeur principal** en lien étroit avec sa famille, l'équipe pédagogique et l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés favorise le concours des différentes disciplines au projet,
- mise en œuvre du parcours dans leurs enseignements par **les professeurs**,
- contribution du **conseiller d'orientation psychologue** à l'ingénierie pédagogique en apportant au chef d'établissement et à l'équipe éducative son expertise dans l'élaboration des parcours selon les niveaux scolaires,

Pour faciliter la connaissance du monde économique et professionnel, les établissements sont amenés à développer des partenariats avec les entreprises, les associations et les collectivités territoriales en s'appuyant sur différentes actions :

- visites d'entreprise,
- forums,
- conférences et débats ,
- interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels dans les classes ,
- stages, tutorat ,
- mini-entreprises, reportages.



Le parcours Avenir

Il est inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 article 47

PARCOURS Avenir

Le « parcours Avenir » pour une orientation et une insertion professionnelle réussies.

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le **parcours individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel** est appelé « **parcours Avenir** ». Il se substitue au « parcours de découverte de métiers et des formations » (PDMF) dès la rentrée 2015. Ce nouveau parcours vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se préparer dans l'avenir et faire des choix raisonnés.

Actualisation des ressources existantes par l'ONISEP et conception de nouveaux supports en lien avec les branches professionnelles.

QUOI LE PARCOURS Avenir ?
Face à un monde professionnel en constante évolution, les élèves ont besoin d'acquies les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure et de devenir acteur dans la société. Il doit permettre d'initier une démarche d'orientation active et choisie, contribuant ainsi à la réussite scolaire et à l'élevation du niveau d'ambition sociale et professionnelle de chacun.

QUI S'ADRESSE LE « PARCOURS Avenir » ?
A tous les élèves de l'enseignement secondaire de la classe de sixième à la classe de terminale.

QU'EST-CE QUE LE « PARCOURS Avenir » ?
C'est un ensemble d'activités cohérentes et progressives, menées dans le cadre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), de temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, conseil d'orientation anticipé) ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel. Il prend en compte les besoins particuliers de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap.

QUELS SONT LES OBJECTIFS « PARCOURS Avenir » ?
→ découvrir le monde économique et professionnel ;
→ développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
→ élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel.
Le référentiel joint à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 précise les principales compétences et connaissances associées à chacun de ces objectifs. Il propose des démarches possibles en lien avec le socle commun de connaissance, de compétence et de culture.

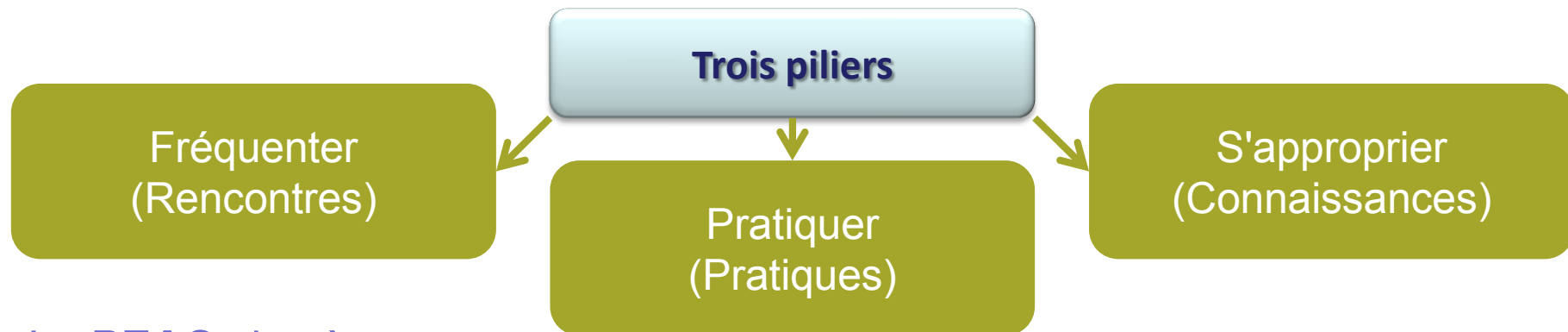
QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU « PARCOURS Avenir » ?
→ un ancrage disciplinaire défini en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes au collège et les programmes au lycée ;
→ une inscription dans les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, notamment celui sur le monde économique et professionnel ;
→ une individualisation du parcours pour chaque élève en fonction de ses besoins ;
→ une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité du second degré ;
→ une finalité qui va au-delà de la préparation des choix d'orientation en fin de troisième et vise l'acquisition d'une culture économique et professionnelle ;
→ un questionnement des stéréotypes sociaux et sexués, qui enferment garçons et filles dans des choix prédéterminés.

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?
Inscrit dans le programme du « parcours Avenir », le « parcours Avenir » est mis en œuvre par le chef d'établissement.
→ le conseiller d'orientation et de l'information apporte son soutien à l'élaboration des projets.
→ le professeur principal, la famille, l'équipe enseignante et les partenaires sont impliqués dans l'accompagnement.
→ le directeur de l'établissement assure la mise en œuvre des actions conduites d'établissements.

QUELLES SONT LES ACTIONS ?
→ actions de découverte (visites d'entreprises, ateliers de découverte de métiers, etc.)
→ actions de sensibilisation à l'industrie, à l'agriculture, à l'apprentissage, etc.
→ actions d'immersion en entreprise (projets communs, stages, etc.)
→ Pour définir sa stratégie, le chef d'établissement consulte les conseillers d'orientation et de l'information.

(1) http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=9137

Le parcours d'éducation artistique et culturelle



Le **PEAC** vise à :

- **donner sens et cohérence** aux actions et expériences auxquelles l'élève prend part, aux connaissances qu'il acquiert, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives inscrites dans le temps scolaire ou périscolaire ;
- susciter une **appétence** pour la culture, initier un **rapport** intime à l'art, favoriser un **égal accès** pour tous à l'art et à la culture ;
- **diversifier et élargir** les domaines artistiques abordés à l'école ;
- favoriser la **démarche de projet**, la culture du **partenariat** en lien avec les acteurs culturels du territoire.

Le guide pour la mise en œuvre du PEAC reste d'actualité

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/43/1/Guide-parcours-EAC_288431.pdf

<http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-etculturelle.html&xtmc=educationartistique&xtnp=1&xtr=1>

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

L'ambition est de ...

favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle



élaborer une construction commune et en partenariat avec les disciplines (particulièrement enseignements artistiques – lettres – histoire géographie)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Les objectifs sont de ...

- ❖ permettre aux élèves d'acquérir une **culture artistique personnelle**, fondée sur des repères communs
- ❖ les **initier aux différents langages de l'art**
- ❖ diversifier et **développer leurs moyens d'expression**
- ❖ contribuer à leur réussite et à leur épanouissement

Ces objectifs nécessitent de ...

- ❖ **mettre en cohérence enseignements et actions éducatives**, de les enrichir et de les diversifier, en les reliant aux expériences personnelles des élèves, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire
- ❖ **assurer la progressivité et la continuité des expériences et apprentissages** dans le domaine des arts et de la culture, notamment entre le premier et le second degré.



Les ressources ...



un guide présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève.

Il rappelle **les principes de conception, de mise en œuvre** autour de la démarche projet notamment **ainsi que le suivi du parcours** à l'école, au collège et au lycée.

Le parcours santé



Chaque collège définit un programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

- ❖ **éducation nutritionnelle,**
- ❖ **éducation à la sexualité,**
- ❖ **prévention des conduites addictives.**

Le **parcours santé** sera mis en place
dans le courant de l'année
mais les textes ne sont pas encore publiés